

## COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 24 février 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

. Le conseil municipal opte pour le versement du FCTVA avec une année d'avance et s'engage en 2009 à réaliser au minimum 350 000 € d'investissements (moyenne des 4 années précédentes). Il assure ainsi sa participation à la relance économique demandée par l'Etat. A cet effet, une convention sera signée avec M. le Préfet de Maine-et-Loire.

. Les subventions aux associations ont été votées. Un montant de 31 000 € sera inscrit au budget. La participation au Contrat Enfance passe de 2,60 € à 5 € par enfant. La subvention de la commune est augmentée en conséquence.

. Le projet de transfert de la garderie est à l'étude. L'aménagement a été demandé au Service de la Protection Maternelle Infantile.

. Le premier loyer financier versé à la Sté AUXIFIP (construction de la gendarmerie) est de 24 352,26 € par trimestre. Il a été arrêté sur la base d'un taux fixe trimestriel sur 30 ans avec une progressivité annuelle de 1,50%. Les dernières trimestrialités (en 2038) seront de 37 502,01 €.

Parallèlement, la commune encaissera le loyer de location versé par les services de la gendarmerie à raison de 22 750 € par trimestre, loyer invariable pendant 9 ans. Une différence nette de 1 602,26 € par trimestre se trouve donc à la charge réelle de la commune.

. Le conseil municipal est informé de l'étude en cours, par le syndicat d'énergies de Maine-et-Loire, d'un réseau de distribution de gaz qui pourrait éventuellement s'envisager sur le secteur de Fontevraud.

. Habitat 49 nous informe qu'il va procéder à quelques travaux sur les immeubles HLM de la cité des Amandiers et ceux de l'avenue des Roches.

. Le conseil municipal souhaite régler certains problèmes d'ordures ménagères. Il est envisagé un seul ramassage par semaine.

. Il est signalé qu'une boîte de ramassage de piles électriques est à disposition dans le hall de la mairie.

. La Fondation du Patrimoine accepte de participer à la rénovation du presbytère, à savoir sur les travaux extérieurs et la chambre ancienne lambrissée. Une souscription publique en est la condition à raison de 5% minimum des travaux. La participation de la Fondation atteindrait quant à elle 10 à 15% du coût hors taxes.

. Les travaux d'éclairage du terrain de football viennent d'être achevés par l'entreprise MONSSU. Le système actuel d'arrosage sera conservé. La pose d'une clôture serait à étudier de même sur le remplacement de la haie.

.../...

- . Les devis suivants ont été acceptés et seront inscrits au budget :
- Mission d'étude BET NEAU 1 100 €. Etude de la réfection de l'électricité des anciens logements instituteurs de l'école élémentaire
  - Continuité de changement de fenêtres chez-de-chaussée de la mairie par la COMESSA 16 256 € et peinture par l'entreprise DURAND 3 272 €
  - Achat nouvelle tondeuse autoportée ISEKI Ets GRANGERAY 22 129,66 € TTC.
  - Aspirateur à feuilles Ets PEHU 6 518,20 €
  - Un caisson bâche pour le véhicule MAZDA sera fabriqué par les Ets JADEAU 1196 €
  - Un distributeur de sel pour l'hiver sera acheté pour 1 555 €
  - Des travaux de terrassement seront réalisés dans le Grand Clos par l'entreprise LEVEL 2 884,75 € TTC et 734,34 € TTC.

. Il a été signalé le passage de motos à l'extrémité sud de la rue des Potiers en provenance du chemin de la forêt et des risques possibles de chute chez les riverains. Une interdiction sera mise en place aux deux extrémités du chemin.

. L'enquête pour le déplacement partiel du chemin des Perdrielles et abandon d'une partie du chemin des Coteaux aura lieu du 16/3/2009 au 30/3/2009 en mairie. Le commissaire enquêteur recevra en mairie les premier et dernier jours de 14 à 17 heures.

. Le Comité d'Expansion Economique étudie l'extension de la zone artisanale.

. Un registre est mis à la disposition des habitants, en mairie, afin de recueillir des avis, souhaits sur les aménagements existants ou à créer. De même tout problème d'urbanisme pourrait y être évoqué. Par ailleurs pourront être consignées sur ce même registre toutes les idées concernant le patrimoine architectural, urbain et paysager qui préoccupent les habitants. Ces informations seront transmises à l'architecte chargé de la création du plan local d'urbanisme et de la zone de protection du patrimoine urbain et paysager.

Le conseil municipal se réunira le mardi 24 mars à 18 heures 30 pour le vote du budget.

Fontevraud, le 3 mars 2009

Le Maire,  
R. CATIN